

**KUMUN
LOCOAL MENDON**



Tél. 02 97 24 60 87

Fax. 02 97 24 55 98

Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h, et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi).
le samedi de 9h à 12h.

Courriel : accueil@locoal-mendon.fr

Site : www.locoal-mendon.fr

PERMANENCES

(sur rendez-vous)

M. MAJOU Jean-Maurice, Maire

jean-maurice.majou@locoal-mendon.fr

Lundi : 10H à 12H

Samedi : 10H à 12H

**M. THUNET Gilles, Adjoint Environnement,
Culture, Associations, Communication, Sport**

gilles.thunet@locoal-mendon.fr

Samedi : 10H à 12H

**Mme BESNARD Catherine, Adjointe
Jeunesse, Affaires scolaires et social et**

C.C.C.A.S (Centre Communal d'Action Sociale)

catherine.besnard@locoal-mendon.fr

Vendredi : 10H à 12H

**Mme GOUELLO Elizabeth, Adjointe
Relations Intercommunales**

elizabeth.gouello@locoal-mendon.fr

Jeudi 10H à 12H

**M. DEBETHUNE Nicolas, Adjoint
Urbanisme, Travaux**

nicolas.debethune@locoal-mendon.fr

Mardi : 10H à 12H

**M. LE SENECHAL Ronan, Adjoint
Suivi des Travaux**

**Mme DEHOVE Murielle, Conseillère déléguée
à la culture**

murielle.dehove@locoal-mendon.fr

**Mme RIEUX Murielle, Conseillère déléguée
aux écoles**

Assistante sociale : Mme SIMONOFF

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 14H à 16H

02 97 30 27 50

L'IMMEDIAT

« Petit Echo » des informations
municipales n° 97

Dassonig doéerieù an Ti-ker n° 97
(octobre 2015)

Sewel un douristeleh ag ar choej ha reihet mat

Achiù e vo ar vakanseù pe vo lennet ar pennad-man mes red é gouied, adal breman, éma eùé an douristeleh un dañé arboellus aveid hur bro-ni.

Hiniù an dé é vé kavet, é Lokoal-Mendon, lojeris a bep sort hag un dachenn-kampiñ àr ur bradenn.

Pe vé kleùet an dud a vicher : « Hanval e vehé, Lokoal-Mendon, ur greizenn choejet ged an dud é kantréal rak éma tost ag ar mor ha pas re bell a Wened, ag en Oriant ha..Kemper ; de laret é un tachad-dremen é ha pas un tachad de chom ».

Nameit tiér-debrein ha lojeris, gwir é laret : Lokoal-Mendon n'é ket frammet* kaer aveit digemér ar gantréerion.

Chetu kaoz de berak minotenneù-baléadenn (ofisiel G.R.) e vo, édan berr, digoret de rah an dud e glah dizolein chapelieù, kroezieù, fetanieù, mein-saùet, Goah an Intel... hag al... hag al... ér hornad. Groeit e vo an dra-se get ar gumun arlerh ma vo studiet ar mennad* get kevrédigeh « Minotenneù Lokoal-Mendon ». Al labour-se e vo groeit get emgleù étré deù dra : dihuen an natur ha lakaat de greskein an ékonomieh.

Édan ur blé, an Département d'é du, e lako eùé « minotenn ar vatuterion* » de vout reneùéet ha gellout e rei ar valéourion kerhet a-hed 38 Km àr ribl Goah an Intel àr ar gumun.

Nen dé ket bras ha kaer hur mennadeù a zivout an douristeleh mes e hell bout braseit, neoah, get doujans doh an treù ha doh an dud aveit ma chomo plijus atao biùein é Lokoal-Mendon.

An Eutru Mér :

Yann-Moris Majou

Frammet : équipé, structuré

Mennad : idée, projet

Matuterion : douaniers

Troeit ag ar galleg : Ar VAMMEN

(En breton, l'édito du Bulletin Municipal de juillet 2015)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 21 septembre 2015**

1. Plan Local d'Urbanisme

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le PADD qui est présenté a été travaillé par la Commission Urbanisme et le Bureau d'Etude. Ce document doit être applicable au 1^{er} mars 2017 sans quoi, la commune tombera sous le régime du Règlement National d'Urbanisme. Le PADD s'articule autour de 2 orientations définissant les enjeux pour Locoal-Mendon sur les 10 prochaines années. L'intérêt est d'aider Locoal-Mendon à assumer sa qualité de commune péri-urbaine tout en gardant les caractéristiques d'une commune agricole et ostréicole.

1^{ère} orientation :

« Assurer un développement maîtrisé »

Le souhait de la commune est d'étaler les pics de croissance de population et d'avoir ainsi une meilleure répartition des équipements publics. Concernant l'objectif 2.2 (réduire la consommation foncière), les opérations de renouvellement urbain sont assez difficiles à mettre en place. Souvent elles se réalisent via l'intervention d'un promoteur qui souhaite étendre l'opération afin qu'elle soit rentable. La commission urbanisme a commencé à travailler sur le thème des émissions de gaz à effet de serre en travaillant sur l'implantation des maisons dans le règlement écrit. L'objectif 3.1 soulève la question de la station d'épuration qui arrive à saturation. AQTA lance une étude commune entre Landaul, Landévant et Locoal-Mendon pour la mise en place d'une station commune. Concernant l'objectif 3.3, (Permettre l'installation ou le développement d'activités artisanales et industrielles afin de maintenir des emplois sur la commune), l'extension de la Zone Artisanale de Poulvern est un dossier épineux à cause de la Loi Littoral. Il faudra travailler en collaboration avec les Personnes Publiques Associées, AQTA et le Préfet car cette zone est une des seules zones industrielles du Pays d'Auray.

2^{ème} orientation :

« Promouvoir un cadre de vie agréable en s'appuyant sur les richesses »

L'objectif 1.3 (anticiper la hausse de fréquentation sur le littoral) amène des questions sur la fréquentation du littoral à cause de la mise en place de la Servitude de Passage pour les Piétons sur le Littoral et le classement à l'UNESCO des communes mégalithiques du secteur.

L'objectif 2.2 (Encourager les déplacements doux) implique la conservation des nombreux chemins ruraux et d'exploitation.

Pour la partie consacrée à la démographie, la commission fait le choix d'une augmentation de la population de 1,6%/ an. Le PLH d'AQTA prévoit 53 logements/an pour la commune, le choix a été fait de se limiter à 46,5 logements/an. La notion de foncier résiduel est présentée, elle permet de déterminer les endroits où ces logements vont être construits. La commission urbanisme a étudié près de 300 parcelles et répertorié des bâtiments pouvant changer de destination. Ces bâtiments sont dispersés sur l'ensemble du territoire. S'ils sont suffisamment intéressants d'un point de vue patrimonial, ils pourront être transformés en habitation. En conclusion, environ 300 habitations pourraient être réalisées sans extension d'urbanisation.

Est abordée la question du sursis à statuer. Un document d'urbanisme est opposable lorsque l'on est entre 2 documents (POS en vigueur et PLU en cours d'élaboration), il peut y avoir des demandes d'autorisation d'occuper le sol conformes au POS mais qui empêcheront les projets du futur PLU. Le sursis à statuer permet d'attendre que le PLU soit opposable et de se mettre en conformité avec l'avancée du travail d'élaboration du PLU.

Il est demandé par le conseil municipal, qu'il soit fait en sorte que le PLU ne bloque pas la déviation du bourg.

2. Voirie Communale : demande de subvention au Conseil Départemental

A ce sujet, il est dit que nous pouvons obtenir une subvention par le biais du programme départemental pour investissement sur la voie communale et rurale.

Vote à l'unanimité

3. Aménagement parking mairie : demande de subvention au Conseil Départemental

Une subvention est possible par le biais du Taux de Solidarité Départementale (dépense subventionnable maximale 300000€ H.T.)

Vote à l'unanimité

4. Temps d'Activités Périscolaires : signature du Projet Educatif Territorial

Différents intervenants :

- Patrouille Laïque d'Auray : 105h 26€/h
- Bruno ARNAISON (initiation Judo) : 10h30 40€/h, uniquement 1^{ère} période
- Yogasana (Eveil corporel-Yoga): 106h30 30€/h
- Association SEVE (Mandales) : 51h 30€/h
- Kadoudal Drum Bugle Corps (Musique) : 10h30 30€/h

- Anne-Isabelle GARREC (Cuisine) : 52h30
20€/h
- Shaka Skate School (Skate Board) : 24h
32€/h

Vote à l'unanimité

Afin de pouvoir obtenir, comme pour l'année scolaire 2014-2015, la dérogation relative à l'encadrement des enfants dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, il convient d'autoriser le Maire à signer le Projet Educatif de Territoire pour une durée d'un an. Ce projet est identique à celui de l'an dernier.

Vote à l'unanimité

5. Services périscolaires : règlement de comportement

Compte tenu des débordements constatés l'année dernière, les parents et les enseignants ont demandé lors de la dernière réunion tripartite, qu'un règlement de comportement contenant des sanctions soit établi.

Vote à l'unanimité

6. Ecoles-Enfants scolarisés à Auray : Accord de réciprocité

L'accord de réciprocité signé avec la commune d'Auray d'une durée de 3 ans a pris fin le 31 août 2015. Auray demande à ce qu'il soit reconduit pour 3 ans. 3 enfants sont concernés pour l'année scolaire 2015-2016.

Vote à l'unanimité

Quelques informations sur les écoles :

- 223 élèves à l'école Hugues Auffray
- 199 élèves à l'école Notre Dame des Fleurs
- 275 repas en moyenne au restaurant scolaire avec des pics à 310 repas
- une moyenne de 65 enfants en garderie le matin et de 75 enfants le soir ;
- concernant les Temps d'Activités Périscolaires, 180 enfants les fréquentent à l'école Hugues Auffray et 150 à l'école Notre Dame des Fleurs.

7. Saison culturelle : fixation des tarifs des spectacles

Il convient de fixer les tarifs pour la saison culturelle 2015-2016. Les spectacles sont les suivants :

- Cafe Para Dos
- Aval Du
- Hamac de Fer
- Le Tour du Monde en 80 jours
- Soleo
- Fest-Noz traditionnel le 4 mai

Il est proposé de fixer les tarifs suivants : 8€ et 5€ pour les moins de 12 ans.

Vote à l'unanimité

8. Foncier : vente de délaissé de voirie Kervihan

En 1997, un accord avait été passé entre la commune et le propriétaire de la parcelle YA n°32 pour l'acquisition de 30m². Or, cela n'a jamais été régularisé. Le service des Domaines a estimé à 30€/m² la valeur du terrain.

Vote à l'unanimité

9. VIGIPOL : désignation des délégués

Suite à l'adhésion de la commune au Syndicat VIGIPOL votée le 29 juin 2015, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un suppléant. Sont désignés Gilles Thunet en tant que titulaire et Nicolas Debéthune en suppléant.

Vote à l'unanimité

10. Vente concession cimetière de Locoal à Mme Thomas épouse Le Boulaire

Mme Thomas épouse Le Boulaire habite la commune de Ploemel et souhaite reprendre la concession de ses parents au cimetière de Locoal. Or, cette concession n'a jamais été payée. Elle appartient donc officiellement à la Commune. Mme Thomas n'habitant pas Locoal-Mendon, l'accord du Conseil Municipal est nécessaire pour l'achat de cette concession.

1 voix contre, 7 abstentions : autorisation de vente de la concession à Mme Thomas, épouse Le Boulaire.

11. Vente concession columbarium à Mendon à Mme Le Ny

Mme Le Ny, possède une maison à Locoal-Mendon mais habite Landaul. Elle souhaite acquérir une concession d'une case de columbarium au cimetière de Mendon afin de pouvoir transférer les urnes de ses beaux-parents sur Locoal-Mendon. Mme Le Ny n'habitant pas la commune, l'accord du Conseil Municipal est nécessaire.

1 voix contre, 10 abstentions : autorisation de vente de la concession à Mme Le Ny.

Le compte rendu intégral du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
SEANCE DU 06 octobre 2015**

1. Accueil des migrants

Une grande partie du public présent attend que ce sujet soit abordé. Le Maire fait le compte-rendu de la

réunion du 22 septembre 2015 qui a eu lieu en Préfecture et où une vingtaine de communes étaient représentées. Le Préfet a rappelé la réglementation des demandeurs d'asile, des réfugiés et de la protection subsidiaire. Ainsi, avant d'être réfugiés, les personnes sont demandeurs d'asile pendant 9 mois. Dans un premier temps, les migrants seront pris en charge par les Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, le temps que le statut de réfugié ou de la protection subsidiaire soit accordé.

Les communes doivent faire l'état des locaux disponibles car l'Etat recherche des logements pérennes pour les migrants ayant obtenu le statut de réfugié ou de protection judiciaire. Un bail sera conclu pour ces logements entre les propriétaires et l'AMISEP (association gérant le CADA d'Auray) et les loyers seront ceux des logements sociaux.

Les membres du collectif présents, indiquent qu'il y a des gens sensibilisés à cette question sur la commune et qu'ils sont prêts à accueillir des migrants. Pour l'instant, la commune est uniquement sollicitée pour le recensement des locaux. Les membres du collectif informent qu'au niveau national des associations ont recensé le nombre de migrants concernés et demande si la commune est prête à aider à l'accueil d'une famille.

Le Conseil Municipal donne son accord sur le principe d'accueillir des migrants sur la commune.

2. Approbation des rapports d'activité assainissement, eau potable et déchets AQTA

Vote à l'unanimité

3. Participation scolarisation enfant Gabriel Deshayé

Rappel du principe inscrit dans le code de l'éducation lorsqu'un enfant est scolarisé à l'extérieur de sa commune de résidence dans une classe n'existant pas dans cette commune, la participation aux frais de scolarité est obligatoire.

Vote à l'unanimité

4. Adhésion contrat groupe statutaire

Cette assurance permet à la commune d'être remboursée des salaires versés lorsque les agents sont en arrêt. Jusque-là, seuls les agents travaillant plus de 28h par semaine étaient concernés. Le nouveau contrat permet d'étendre ces remboursements pour l'ensemble du personnel.

Vote à l'unanimité

5. Service d'aide et d'accompagnement à Domicile Intercommunal : constitution d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCMS)

Au 1^{er} janvier 2016, la compétence redescend aux communes, les maires de Belz, Erdeven, Etel et Locoal-Mendon ont souhaité avoir un service

commun. Dans ce contexte, la seule solution acceptée par le Préfet a été le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale. Les communes vont effectuer un apport en capital de 20000€ divisés en deux fois 10000€ afin que les 2 représentants de chaque commune aient une voix. Le capital de 80000€ correspond à la trésorerie nécessaire au fonctionnement du GCSMS. Chaque collectivité aura 2 représentants titulaires et 2 suppléants. Les salariés du CIAS, titulaires de la fonction publique territoriale, vont être repris par leur CCAS d'origine (6 agents pour Locoal-Mendon) et leur coût sera refacturé au groupement. Les salariés non titulaires de la fonction publique territoriale seront directement salariés du GCSMS. Le fonctionnement du service sera le même qu'actuellement et le suivi des dossiers de prise en charge sera réalisé par le GCSMS. Il y aura un conseil d'administration de 8 personnes qui désignera un administrateur et les locaux actuels du CIAS seront transférés au groupement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la constitution du GCSMS, d'apporter à son capital 20000€, et de désigner le Maire et Catherine Besnard en tant que titulaires au conseil d'administration du GCSMS et Elizabeth Gouello et Karine Bellec en tant que suppléantes.

6. Convention Mégalis 2015-2019

La commune bénéficie déjà de ce service mais depuis le 1^{er} janvier 2015, la cotisation est prise en charge par AQTA.

Vote à l'unanimité

7. Avis sur le PLH

Le projet de PLH a été présenté lors de la réunion du 11 septembre à l'ensemble des conseillers municipaux de Belz, Erdeven, Etel et Locoal-Mendon.

Avis favorable du projet PLH arrêté par la Communauté de Communes Auray Quiberon Terre Atlantique.

8. Plan de financement de l'aménagement du parking de la mairie.

Plan de financement		
Dépenses	Recettes	
162188,90 € HT	Subvention Département	48656,67€
	Fonds de concours	20833€
	Autofinancement	92699,23€
	Total	162188,90€

Vote à l'unanimité

9. Approbation modification des statuts de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique

Lors de sa réunion du 18 septembre 2015, le conseil communautaire a voté le retour aux communes de Belz, Etel, Erdeven et Locoal-Mendon des compétences « Développement et Aménagement culturel » et « Personnes âgées : maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes ». Il explique que la première compétence concerne les interventions musicales dans les écoles et la seconde, le CIAS.

Vote à l'unanimité

10. Question diverse

Frelons asiatiques : le Conseil Départemental ne participe plus financièrement à la destruction des nids de frelons.

Le compte rendu intégral du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

La sécurité routière ?

Le jour du pardon ...

Citoyens ! Pèlerins ! Vous qui venez assister à la messe les jours de pardon dans les villages, pensez à bien garer vos voitures pour limiter les risques d'accrochages ou d'accidents plus graves.

Les jours de pardons sont des moments de rencontre entre les habitants des quartiers. Ce sont aussi des occasions pour organiser des « pots de l'amitié » à l'issue des cérémonies au profit des chapelles.

Mais attention, les débits de boissons sont interdits sur la voie publique sans autorisation (article L3334-2 du code de la santé publique). Seules sont autorisées les « boissons sans alcool » et les « boissons fermentées non distillées » (vin, bière, cidre, crème de cassis). Pour cela, un formulaire est à votre disposition à la mairie.

Le référent sécurité routière

Découvrez le point stop

Locoal-Mendon ↔ Auray

Mendon ↔ Locoal

Ce dispositif existe sur notre commune depuis trois années, mais reste encore méconnu pour la grande majorité de nos concitoyens.

Mettre en relation les conducteurs et les piétons locoalo-mendonnois devrait permettre de faciliter le déplacement des personnes sur notre commune et jusqu'à Auray. Notre volonté, dans l'attente de

propositions qui devraient être faites par notre communauté de communes et ou le conseil départemental, s'inscrit dans un projet de mobilité proposé aux usagés : un réseau de transport, convivial, écologique et sécurisé.

Une information sera proposée **Mercredi 4 novembre à 18h à la mairie.**

Voici une formidable occasion de mettre à contribution la solidarité locale et de contribuer à adopter un comportement éco citoyen au quotidien.

Alors que nous venons d'apprendre la fermeture de la ligne de bus du lundi matin, celle qui pouvait vous permettre d'aller au marché d'Auray, ce Co-voiturage doit évoluer vers de l'intergénérationnel.

Mettre en relation des personnes ne pouvant pas se déplacer, sans véhicule et d'autres qui se proposent de les transporter vers Auray ou Belz.

Si vous souhaitez participer, passagers, conducteurs, il vous suffit de remplir le formulaire à la mairie qui se chargera de vous mettre en relation. Vous vous arrangerez ensuite entre vous.

Ce concept simple devrait permettre d'aider nos aînés et nos plus jeunes à se rencontrer.

Plan Local d'Urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, une réunion publique aura lieu **le jeudi 17 décembre à 20h30** à la salle Emeraude. Le règlement et le zonage seront présentés.

Déchets verts

La municipalité propose une permanence de **broyage de déchets verts, le samedi 14 novembre de 9H30 à 11H30, aux Ateliers Municipaux de Locoal-Mendon.** Chacun vient avec ses déchets verts et repart avec son paillage, afin de préparer les jardins pour l'hiver. Le broyage sera assuré par les agents des services techniques.

Le paillage permet de s'économiser au jardin (pas de bêchage au printemps) en favorisant l'activité biologique du sol, tout en enrichissant le sol de matières nutritives pour les prochains semis....

Cela permet aussi d'économiser des trajets à la déchèterie...

Cette première permanence à l'initiative du comité de suivi LM 21 est proposée à titre d'essai, gratuit et ouvert à tous. Les candidats sont invités à s'inscrire en mairie en précisant le volume et la nature de leurs déchets.

Comité de soutien aux réfugiés

Un collectif de soutien aux réfugiés s'est créé. Ouvert à tous, il a pour objet de recenser toutes les personnes sensibilisées et intéressées à apporter leur aide. Pour cela il vous suffit de contacter le 06 61 44 80 89.

Personnes prenant le bus scolaire pour BELZ

Dans le cadre d'une évolution du mode de transport, les personnes empruntant le bus scolaire pour Belz sont invitées à se faire recenser à la mairie.

Stationnements Ecoles

Pour un bon fonctionnement, nous vous rappelons qu'il est impératif de laisser libre les emplacements réservés aux bus au niveau des écoles.

Recensement de la population

La commune recherche 2 agents recenseurs du 05 janvier au 03 mars 2016 pour le recensement communal. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la mairie au 02 97 24 60 87.

Troc Vert

Le prochain TROC VERT aura lieu **le samedi 30 avril 2016**, entre 9h et 13h sur la place du bourg.

Rappelons le principe :

Echanger ou faire don de plantes ... fleurs, légumes, arbustes ou toutes sortes de végétaux ...

L'idée de gratuité est importante. Les personnes qui n'auront pas de plantes à échanger mais qui souhaitent en emporter pourront, si ça leur convient, laisser une participation dans une cagnotte commune. Cette cagnotte sera partagée en trois à la fin du troc vert. Une somme minime sera réservée pour couvrir les frais de fonctionnement du troc vert (café, gâteaux ...). Le reste sera partagé en deux parts égales pour les deux écoles de la commune. En principe, des élèves et leurs enseignants présenteront, entre autre, le résultat de leur travaux de jardinage, qui feront partie des échanges.

N'hésitez pas à contacter Hélène COCHET (helene_cochet@yahoo.fr) et Jeanne WINKLER (jeannewinkler@orange.fr) si vous souhaitez proposer des plantes à échanger.

Nouveau à Locoal-Mendon

Institut de bien-être et de beauté

Au 13 Rés. Du champ du Bourg, Patricia Guillemoto vous accueille dans son institut **Un temps pour soi** et vous propose les soins suivants : soins du visage, du corps, modelages, épilation naturelle traditionnelle orientale. Un temps pour soi, c'est en plus une gamme de produits de beauté naturels bio.

Ouverture : le lundi 14h / 19h, le jeudi et le vendredi 9h30 / 19h, le mercredi 9h30 / 13h et le samedi 9h30 / 14h. Renseignements, et rendez-vous : 06 88 34 17 68

L'Allaitement au sein de la tente

Cette nouvelle association intervient auprès des femmes, des pères, des familles et des employeurs.

Elle propose bénévolement une écoute et organise des rencontres ouvertes à toutes et à tous. Ses principales missions sont de promouvoir et de soutenir l'allaitement au travers d'actions concertées et coordonnées.

Contacts : 06 65 34 03 62 ou fda2legal@gmail.com

Nettoyage de la côte par les ostréiculteurs

Dans le cadre des journées européennes de nettoyage « Let's clean up day! », et grâce au soutien technique du relais national Surfrider Foundation, la profession conchylicole a organisé 8 actions de nettoyage de la côte sur le mois de mai. Parce que la préservation du milieu marin nous concerne tous, le grand public était également invité à participer.

Le 29 mai dernier, les ostréiculteurs se sont donc retrouvés pour nettoyer le littoral de Locoal Mendon. Éric LE GREL, professionnel référent pour cette action, comptabilise au total plus de 7 sacs de déchets récoltés sur environ 1 km de plage : essentiellement du plastique (petits cordages, emballages alimentaires, bouteilles d'eau, de verre, papiers, et polystyrène). L'action sera reconduite l'année prochaine.

Charlotte BADOUEL

Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud

www.huitres-de-bretagne.com

Enquête sur les conditions de travail et le vécu du travail

L'INSEE réalise, entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 juin 2016, une enquête statistique sur les conditions de travail et le vécu du travail. L'enquête a pour objectif d'obtenir une description concrète du travail, de son organisation et de ses conditions, selon divers angles : les horaires de travail, les marges de manœuvre, la coopération, les rythmes de travail, les efforts physiques ou les risques encourus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'INSEE chargé de collecter les informations vous concernant prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

CPAM du Morbihan à AURAY

La CPAM fait évoluer ses modalités d'accueil en valorisant l'offre de libre-service, et en renforçant l'accueil sur RDV. Ces nouvelles modalités sont mises en place dans de nouveaux locaux situés 2 Place du Maréchal Joffre à Auray. L'accueil est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00. L'accueil téléphonique au 3646 reste ouvert selon les horaires habituels de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi.